



CDEN du 5 septembre 2023

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Pas de Calais,
Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs membres du CDEN,

Les élus du SNE et l'ensemble de ses délégués départementaux souhaitent la bienvenue à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et une bonne rentrée à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

Le SNE, syndicat de proximité et de proposition s'attachera à mener des échanges constructifs avec l'administration et ses responsables locaux. Nous veillerons à défendre les intérêts du personnel sans compromission ni opposition systématique. Nous remercions à cette occasion les services pour leur disponibilité et leur écoute même pendant la période estivale.

En cette période de rentrée scolaire, voici les souhaits des personnels de l'Éducation Nationale que nous relayons depuis plusieurs années déjà. Ils souhaitent :

- Être mieux protégés : des conditions d'exercice et de travail améliorées
- Une véritable reconnaissance de leur investissement par l'institution : une revalorisation qui prend en compte le travail déjà effectif et non rémunéré
- Des missions centrées sur le cœur de leur métier
- La reconnaissance de leur liberté d'expression et de leur liberté pédagogique
- Un système scolaire efficace basé sur la transmission des connaissances
- Améliorer et promouvoir la mobilité des enseignants du premier degré en créant de réelles opportunités
- Une reconnaissance du métier de directeur d'école avec toutes ses spécificités

Nous pouvons également vous annoncer ce qu'ils ne souhaitent surtout pas pour cette nouvelle année scolaire :

- L'augmentation de leur charge de travail ou de leur temps de travail.
- Des formations obligatoires sur leur temps de congés.
- Des congés estivaux parasités par son lot de décrets et d'effets d'annonces hebdomadaires.

Sur ce dernier point, les enseignants avaient pourtant le droit à la déconnexion.

Sérénité, tranquillité et stabilité devraient rythmer leur vie professionnelle... mais c'est bien le contraire qui est constaté.

Sur la revalorisation salariale :

Notre syndicat défend depuis plusieurs années des mesures concrètes pour que la priorité annoncée au primaire s'applique aussi au personnel.

L'augmentation de l'ISAE, la prime d'attractivité et du pouvoir d'achat, l'augmentation de la valeur du point d'indice sont insuffisants pour compenser une inflation en 2023 de plus 5% et un cumul d'inflation de 20% depuis 2010.

De plus, l'indemnitaire est peu pris en compte dans le calcul des retraites.

La fin du vivier 1 pour le passage à la classe exceptionnelle met fin à la valorisation des postes spécifiques et à la méritocratie.

Notre syndicat attend une réelle revalorisation des personnels du premier degré et une reconnaissance du travail invisible effectué... et non des flyers qui pourraient laisser croire aux familles que chaque enseignant sera grassement augmenté !

Sur la direction d'école :

Les décrets, tant attendus, de la loi Rilhac, sont enfin parus au cours de l'été.

L'indemnité de sujétion spéciale est augmentée en fonction du nombre de classes.

Mais une accélération de 3 mois par an pour l'avancement sans rétroactivité questionne énormément, et, l'autorité fonctionnelle a encore besoin d'être davantage explicitée.

Quid également de l'évaluation tous les 5 ans ?

Tout ceci occulte la nécessité d'améliorer le temps de décharge des directeurs ainsi que leur salaire car les responsabilités accrues du quotidien amènent des charges de travail très conséquentes.

Sur l'éducation prioritaire :

Le rapport de Mme Carel et M.Chudeau, sorti le 12 juillet, reprend un des points que nous mettons en exergue depuis bien longtemps, à savoir que l'attribution du critère « Éducation Prioritaire » à une école ne dépende plus du collège de secteur mais de l'école concernée et surtout des élèves réellement accueillis à l'école. Nous espérons que, d'ici 2025, cette recommandation soit une réalité.

Sur l'évaluation d'école :

L'évaluation d'école est un nouveau dispositif qui prône l'auto-évaluation, la collaboration, la synergie et l'autonomie des équipes avec un directeur aux commandes.

Pour que ce processus fonctionne, il est nécessaire de développer le travail d'équipe. Tout cela se construit, nécessite un surcroît conséquent de temps et de la formation.

Il est plus que nécessaire d'accorder du temps et de la confiance – ce qui n'est pas encore le cas – avant d'envisager d'alourdir encore le travail des enseignants du premier degré.

Il est grand temps de stabiliser au lieu d'enchaîner les réformes.

Le PACTE :

A quelques jours avant la rentrée scolaire, il n'y avait toujours aucune indication concernant la mise en place du PACTE dans toutes les écoles du département.

A la rentrée, les informations arrivent et les situations sont diverses et parfois ubuesques. Que dire des réunions organisées à 16h par les principaux de collège alors que les PE sont encore en journée de pré-rentrée ? Ou alors que les plannings des 108h ne sont pas encore stabilisés ? Que dire, comme pour les 18h « soutien collège », de la proposition faite aux enseignants volontaires de fonctionner par vague d'une 1h sur 18s par semestre ? Les enseignants devront par conséquent se déplacer le mercredi pour 1h de cours pendant 18s. Leur temps de trajet est souvent plus ou moins égal à l'heure de cours : cela occasionne déjà un désengagement du peu de candidats car il faut dans ce cas habiter aux abords du collège pour réduire les coûts de transport. Quel est l'intérêt d'un tel fonctionnement ?

Il serait intéressant de connaître le taux de participation des enseignants du premier degré dans le Pas de Calais et au niveau national. Car, basé sur le volontariat, il pourrait être vite abandonné, faute de candidats.

Une nouvelle fois, la priorité ne semble pas donnée aux enseignants du premier degré.

Le SNE rappelle que ce pacte offre à des professeurs des écoles déjà bien occupés la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires : ce n'est donc pas une revalorisation salariale.

De ce pacte, loin d'être exceptionnel, on ne peut retenir que le doublement mérité de l'ISAE.

Il aurait été bienvenu de mettre en place une revalorisation spécifique au premier degré, revalorisation qui devrait être liée au travail invisible et effectif mais qui n'est pas encore reconnu financièrement, comme les 108h ou les 10 minutes d'accueil...

Par rapport à l'ordre du jour qui est la carte scolaire, nous espérons que les bonnes habitudes perdureront comme l'annonce d'aucune fermeture à ce moment de l'année qui est subi par nos collègues comme une injustice et qui est plus désorganise le fonctionnement d'une école.

Le ministère profite de la baisse démographique et du manque d'attractivité du métier pour ne pas créer de postes alors qu'un maintien de la dotation aurait fait baisser mécaniquement la moyenne des effectifs classes et améliorer les conditions de travail de chaque enseignant.

C'est un choix qui manque d'ambition et de réalisme, il ne permettra pas de réduire les inégalités. De plus, la mesure phare du CP à 12 en éducation prioritaire s'est transformée au fur et à mesure en une classe à effectif réduit allant jusque 16 même 17 en élémentaire ou encore 18 en GS. Nous parlons dorénavant d'allègement. Même lors des journées de pondération, faute de remplaçants, nous regroupons les classes. De ce fait, ce sont des classes qui fluctuent à ces moments-là entre 20 et 30 élèves. Nous espérons que cette problématique soit résolue cette année.

Pour les rythmes scolaires, nous demandons que l'exception devienne la règle. Plus de 90% des écoles sont en dérogation à 4 jours. Les derniers rapports parlementaires remettent cette thématique au goût du jour. Nous sommes inquiets vu les annonces du Président annonçant aussi le raccourcissement des vacances scolaires. Nous rappelons que cette réforme avait créé plus d'inégalités qu'elle n'avait résolu de problèmes.

Je vous remercie pour votre attention.

M Olivier Bultel, représentant SNE62 en CDEN.